

**Compte-rendu de la séance
du Conseil municipal
du vendredi 24 juin 2011**

Relevé des délibérations

Question n° 1
Installation d'un nouveau conseiller à la suite de démissions

Le Conseil municipal prend acte de cette mise en place.

Question n° 2
Modification des attributions de l'exécutif municipal : information

Question n° 3
**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du vendredi 27 mai 2011**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents (Monsieur Clément BERNARD, non installé le 27 mai 2011, n'a pas participé au vote).

- adopte le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 27 mai 2011.

Question n° 4
**Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22
du Code général des collectivités territoriales**

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

Question n° 5
Acquisition de terrains sur le site de Virlay

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- accepte l'acquisition des parcelles précitées, propriété de la SCI « Les Prés de Virlay », à titre gratuit,
- autorise Monsieur le Maire à signer les actes et documents se rapportant à ce transfert de propriété.

Question n° 6
Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : modification de tarif

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des présents

- fixe le montant de la taxe à 7,50 € le mètre carré pour les superficies déclarées supérieures à 7 m² et inférieures à 12 m²,
- décide que le nouveau montant sera applicable aux déclarations établies à compter du 1^{er} janvier 2012 et de manière non rétroactive,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Question n° 7
Modification du tableau des effectifs : contrats d'apprentissage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire

à l'unanimité des présents

- à créer deux postes en contrat d'apprentissage et modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Question n° 8
Demande de subvention d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le plan de financement présenté et autorise Monsieur le Maire :

à la majorité des présents : 28 pour et 5 abstentions (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET)

- à solliciter la subvention mentionnée dans le plan de financement,
- à signer tous documents se rapportant à cette demande.

Question n° 9
Décision modificative budgétaire n° 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 30 pour et 3 abstentions (Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)

- adopte la décision modificative budgétaire n°2 jointe en annexe
-

Question n° 10
Rapports annuels d'activités : EUROGEM, VERT MARINE, SOMAREP,
SMIRTOM

Le Conseil municipal prend acte de la communication des rapports.

Question n° 11
Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé
par l'Etat dans le cadre de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des
collectivités territoriales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

à la majorité des présents : 32 pour et 1 abstention (Françoise WINCKLER)

- entérine une première étape de ce schéma départemental de coopération intercommunale, en adoptant la fusion des Communautés de communes Cœur de France et Berry Charentonnais.

Question n° 12
Mise à jour des représentations communales internes et externes : vote

le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide

à l'unanimité des présents

- la nouvelle composition des commissions communales,

à la majorité des présents : 25 pour et 8 contre (Claude ROYER, Gilbert AUBRUN, Brigitte VANNIER, Michel MROZEK, Isabelle GONNET, Françoise WINCKLER, Daniel MAIZERET, Clément BERNARD)

- les nouvelles représentations communales au sein des organismes extérieurs.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h55 .

Informations et débats

Question n° 1

Installation d'un nouveau conseiller à la suite de démissions

Monsieur le Maire procède à l'installation de Monsieur Clément BERNARD pour la liste « Conduire le réel pour Saint-Amand » et déclare le Conseil municipal complet.

Question n° 2

Modification des attributions de l'exécutif municipal : information

Affaires générales - Personnel :	Monsieur Jean-Pierre PILLOT
Urbanisme - Travaux :	Madame Françoise TEYSSANDIER
Commerce :	Monsieur Pierre-Yves JESSET
Culture - Environnement et Développement durable :	Madame Laurette DENQUIN
Sport - Sécurité publique :	Monsieur Claude ROGER
Affaires scolaires - Jeunesse :	Madame Jacqueline CHAMPION
Tourisme - Festivités :	Madame Florence COMBES
Finances - Développement territorial :	Monsieur Jacques DEVOUCOUX
Affaires sociales - Petite enfance :	Madame Annie LALLIER

Question n° 3

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du vendredi 27 mai 2011

Question n° 4

Compte –rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Question n° 5

Acquisition de terrains sur le site de Virlay

Monsieur PILLOT et Madame DENQUIN répondent définitivement à l'interrogation réitérée de Monsieur MAIZERET sur le classement ou non du site de Virlay en zone Natura 2000. Le projet est en limite de zone. Les informations émises par l'office de tourisme et le site internet, parfois contradictoires, seront corrigées pour les rendre concordantes.

Question n° 6

Taxe Locale sur la Publicité Extérieure : modification de tarif

Monsieur PILLOT précise que cette mesure est opportune pour gêner le moins possible le petit commerce. A la remarque de Monsieur MROZEK qui s'interroge sur la prise en compte de la visibilité de l'enseigne, petite et grande, selon que le commerce se situe en centre ville ou à l'extérieur, Madame COMBES indique que cette mesure ne s'adresse pas aux grandes surfaces situées sur le territoire communal.

Question n° 7

Modification du tableau des effectifs : contrats d'apprentissage

Monsieur DEVOUCOUX abonde à la remarque de Monsieur AUBRUN quant à l'issue des contrats d'apprentissage. En effet, les apprentis sont choisis dans des domaines dans lesquels la Ville a des besoins, et si tel n'est pas le cas, elle assure leur embauche à l'extérieur.

Question n° 8
Demande de subvention d'investissement

Cette question est l'occasion d'un débat sur l'opportunité de fermer ou non des espaces publics et le lien entre vandalisme et libertés. Les avis des élus sont partagés mais la motivation de la Ville de protéger cet endroit pendant la nuit repose sur les dégradations subies très régulièrement et la nécessité de minimiser les dépenses.

Monsieur le Maire recentre le débat en rappelant que l'objet de la délibération est une demande de subvention et que la destination de ces grilles n'est pas de fermer le jardin puisqu'un mur est déjà en place mais qu'il s'agit d'ajouter une grille en cohérence avec le mur de l'Ecole d'art et d'apporter ainsi une continuité architecturale.

Question n° 9
Décision modificative budgétaire n° 2

Question n° 10
Rapports annuels d'activités : EUROGEM, VERT MARINE, SOMAREP, SMIRTOM

Bien que Monsieur PILLOT expose que ces rapports ne sont inscrits à l'ordre du jour qu'aux fins de communication publique, Messieurs AUBRUN et BERNARD demandent des précisions à propos de l'activité de la Cité de l'Or ainsi que de son coût.

Monsieur PILLOT indique que le moment propice pour parler des finances est celui du budget et que la préoccupation première de la Ville, qui a repris la gestion en direct de la pyramide, est essentiellement de la faire vivre et de l'animer.

Monsieur BERNARD propose la création d'un Comité consultatif au sein duquel son groupe siègerait. Devant l'indiscipline des prises de paroles, Monsieur le Maire rappelle, avec insistance, qu'il dispose du pouvoir de police de l'assemblée et que « communication » ne signifie pas « débat ».

Monsieur MAIZERET, autorisé par M. le Maire, aborde la question de la consommation d'énergie sur le site Balnéor et propose que la Ville prenne un engagement de réduction de gaz à effet de serre.

Monsieur le Maire fait part de l'engagement déjà marqué en ce sens avec les travaux récurrents dans les écoles en vue d'économiser l'énergie. L'embauche d'un ingénieur thermicien ou les discussions avec les grands donneurs d'ordre en matière d'énergie témoignent de la volonté incontestable de la municipalité d'avancer dans ce domaine.

Question n° 11
Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par l'Etat dans le cadre de l'article 35 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Après une présentation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par l'Etat, de son principe et de ses objectifs, Monsieur le Maire propose à ses collègues de donner leur avis sur la proposition de fusion des deux Communautés de communes : Cœur de France et Berry-Charentonnais.

Au passage Monsieur le Maire fait remarquer la qualité du travail de clarification effectué par la presse sur ce dossier et précise que l'objet d'une communauté de communes est l'amélioration du cadre de vie de ses habitants.

Monsieur AUBRUN interroge sur les compétences des deux communautés de communes.

Monsieur le Maire répond que ces dernières sont quasiment équivalentes et que la vraie et seule différence réside dans les taux d'imposition en faveur de Cœur de France.

Monsieur AUBRUN questionne sur l'éventualité de faire entrer les gros équipements de la Ville de Saint-Amand au sein de la communauté de communes.

Madame BOBIN qui a participé tant à la mise en place de l'intercommunalité qu'à la genèse de Balnéor justifie un avis négatif par le refus à attendre des petites communes qui ne voudront pas participer financièrement.

Monsieur MROZEK s'exprime en disant que la dimension est bonne et que la gamme médicale est calée sur ce même périmètre.

Monsieur le Maire poursuit en indiquant que les communautés de communes ont sauvé les petites communes et pour preuve, autour de Saint-Amand, les petites communes très belles ont vocation à grandir.

Madame WINCKLER regrette le mode d'élection des représentants aux groupements intercommunaux.

Monsieur le Maire fait part de sa position contre l'élection directe des élus intercommunaux, l'expérience et la pratique le justifiant.

Monsieur PILLOT rapporte l'avis favorable du groupe de la majorité au nouveau schéma proposé.

Une fois le vote effectué sur cette première étape de rapprochement, Monsieur le Maire évoque les seuils de population susceptibles de conférer une capacité d'actions à un territoire donné. Ainsi, il expose sa proposition de voir se constituer un regroupement des communautés de communes allant du Saint-Amandois/Charentonnais jusqu'à Avord, en passant par Dun et Levet de façon à construire une communauté de 45 000 habitants qui s'adosserait à la Communauté d'agglomération de Bourges.

Le schéma pourrait être poursuivi côté Est de cette même agglomération de sorte que tout le territoire départemental soit couvert.

Question n° 12

Mise à jour des représentations communales internes et externes : vote

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2008, une large concertation avait été menée pour aboutir à la constitution des commissions ainsi qu'à la désignation des représentants au sein des organismes extérieurs. Aujourd'hui, alors que le renouvellement de ces différentes représentations n'est que partiel, l'approche n'a pas lieu d'être reconduite.

Monsieur le Maire indique son refus d'une « politisation » des instances communautaires qui ont pour objectif de faire travailler ensemble les maires, sur des objectifs communs d'amélioration du domaine public et des services rendus à la population, sans intention politicienne. Il ne sera pas donné suite à la demande formulée par les membres de l'opposition de siéger au sein du Conseil communautaire.

Monsieur MAIZERET demande une modification de l'une de ses affectations : rejoindre la Commission « travaux et urbanisme » et abandonner la Commission « sport, sécurité publique » qui lui est proposée.

Monsieur PILLOT, rapporteur de la question, prend note de la demande et s'engage à lui donner une suite favorable.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 20 h 55.